

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de
l'alimentation

Arrêté

Portant désignation des lauréats de l'appel à projets de développement agricole et rural d'innovation et de partenariat pour l'année 2019

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L 820-1 à 3 et R 822-1 relatifs au développement agricole et rural ;

Vu l'avis du jury chargé de l'évaluation des dossiers de candidatures qui s'est réuni les 4 et 5 juin 2019.

Arrête :

Article 1^{er}

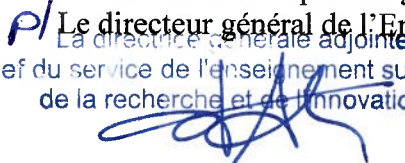
Sont déclarés lauréats de l'appel à projets d'innovation et de partenariat, les organismes figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le **26 JUIL. 2019**

Pour le ministre et par délégation :

 **Le directeur général de l'Enseignement et de la Recherche**
La directrice générale adjointe
Chef du service de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Philippe VINÇON

Valérie BADUEL

Annexe

Organisme chef de file du projet	Titre du projet	Concours maximum en euros du ministère de l'agriculture et de l'alimentation
ACTA	Myco3C : Identifier et limiter les risques mycotoxines dans les céréales produites, stockées et transformées en circuit court	499 668 €
ASTREDHOR	HAB'ALIM : Habitats et sources alimentaires pour la faune auxiliaire des cultures sous abris et d'extérieur	358 754 €
Chambre d'agriculture de Haute-Vienne	CARPESO : Concilier Autonomie alimentaire (fourragère et/ou protéique) et Réduction significative des Pesticides dans les systèmes de polycultures-Elevage du Sud-Ouest de la France	498 851 €
CTIFL	ACOR : Améliorer l'utilisation des punaises prédatrices et concevoir des pratiques agroécologiques pour le contrôle des ravageurs aériens en cultures maraichères	499 450 €
CTIFL	REPULSE : Protection des cultures légumières à l'aide de plantes répulsives/dissuasives	499 677 €
EPLEFPA de Guadeloupe	SYSTROBIOM : SYStèmes TROpicaux BIOlogiques et Mécanisés. Expérimentations en milieu paysan sur systèmes caniers diversifiés	287 820 €
FNAB	FARINELLI : Améliorer le bien-être des porcs mâles en élevage biologique : élevage et valorisation de mâles entiers, améliorer la prise en charge de la douleur lors de la castration	499 490 €
FRCUMA Auvergne-Rhône-Alpes	CO-AGIL : Vers des collectifs agiles : gouvernance et organisation du travail 2.0	498 570 €
IDELE Institut de l'Elevage	RenouVEAU : Recherche et évaluation de nouveaux modes de production de veaux de boucherie, répondant aux attentes sociétales en termes de bien-être, de santé animale et d'environnement tout en étant performants économiquement et fournissant des produits de qualité	499 575 €
IDELE Institut de l'Elevage	REVABIO : la REGularité des Ventes clé de développement de l'Agneau BIOlogique	468 632 €
IDELE Institut de l'Elevage	TRAC : Trajectoires d'évolution de l'organisation du travail pour les exploitations en circuits courts	465 497 €

Organisme chef de file du projet	Titre du projet	Concours maximum en euros du ministère de l'agriculture et de l'alimentation
ITAVI	AQUA BIEN-ETRE : Quelles stratégies pour l'amélioration du bien-être des truites en élevage ? Indicateurs et influence de l'enrichissement du milieu de vie	499 058 €
Terres Inovia	AsCoLuP : <i>Ascochyta Colletotrichum</i> Lupin Pois chiche	500 000 €